



THE ASTRID LINDGREN MEMORIAL AWARD

©Illustrations: Björn Berg, Ingrid Vang Nyman, Ilon Wikland.

Appel à nominations pour le prix de littérature 2011

À la demande du jury du Prix de littérature à la mémoire d'Astrid Lindgren, le Conseil suédois de la culture a l'honneur de vous inviter à proposer des candidats pour le prix de littérature 2011.

Chaque année, le jury invite des instances de nomination dans le monde entier à proposer des candidats pour le prix de littérature. Ces organismes et institutions doivent avoir les connaissances les plus profondes et les plus étendues sur les auteurs, illustrateurs, narrateurs et promoteurs de la lecture dans leurs régions et pays respectifs.

Le dossier de nomination se compose des éléments suivants :

1. Informations sur le prix, les instances de nomination et les lauréats
2. Informations sur les règles de nomination
3. Formulaire de nomination

La date limite de soumission des nominations est le **15 mai 2010**. Le formulaire peut être envoyé par lettre, par télécopie ou par courrier électronique, ou encore rempli numériquement sur le site Internet du prix.

Ce prix va être décerné pour la huitième année. Vos nominations sont une étape significative dans la constitution d'une banque de connaissances sur la littérature destinée à l'enfance et à la jeunesse. Le jury pourra ainsi désigner le lauréat qui promeut le mieux la lecture chez les jeunes dans l'esprit d'Astrid Lindgren.

Vous êtes donc invités à participer au processus de nomination en vue du Prix de littérature à la mémoire d'Astrid Lindgren 2011, principal prix de littérature pour l'enfance et la jeunesse au monde.

Stockholm, janvier 2010

Kennet Johansson
*Directeur générale
Conseil suédois de la culture*

Larry Lempert
*Président du jury
Prix de littérature à la mémoire
d'Astrid Lindgren*

1. INFORMATIONS SUR LE PRIX, LES INSTANCES DE NOMINATION ET LES LAURÉATS

1.1 Le prix

Le Prix de Littérature à la mémoire d'Astrid Lindgren est un prix international de littérature pour l'enfance et la jeunesse, institué par le gouvernement suédois en 2002 pour honorer la mémoire d'Astrid Lindgren, l'auteur le plus lu et le plus populaire en Suède, et également très appréciée dans le monde entier.

Il s'agit d'un prix international décerné chaque année à un ou plusieurs lauréat(s), sans distinction de langue ou de nationalité. Auteurs, illustrateurs, narrateurs et/ou promoteurs de la lecture peuvent se le voir attribuer. L'objectif du prix est de renforcer et d'élargir l'intérêt porté à la littérature pour l'enfance et la jeunesse dans le monde. Le prix doit également consolider les droits des enfants à un niveau mondial. D'une valeur de 5 millions de SEK (env. 685 000 USD/470 000 euros), c'est le premier prix mondial de littérature pour l'enfance et la jeunesse, et le deuxième prix littéraire toutes catégories confondues.

Née en 1907 et décédée en 2002 à l'âge de 94 ans, Astrid Lindgren est l'auteur suédois le plus traduit, ses livres étant disponibles dans plus de 90 langues. Elle consacra sa vie à la défense des droits des enfants et déclara qu'elle avait toujours écrit pour l'enfant qui était en elle. Les statuts du Prix de Littérature à la mémoire d'Astrid Lindgren stipulent que l'œuvre des lauréats doit être de très grande qualité et refléter l'esprit profondément humain associé à Astrid Lindgren. Ce prix récompense l'intégralité d'une œuvre et non des livres ou des projets isolés.

Les lauréats sont désignés par un jury sur la base des nominations envoyées par des instances désignées, réparties dans le monde entier. Le jury a le droit de proposer des candidats. Il n'est pas possible de demander le prix. Le Prix de littérature à la mémoire d'Astrid Lindgren est administré par le Conseil national suédois de la culture. Pour de plus amples renseignements, consulter www.alma.se

1.2 Les instances de nomination

Chaque année, le jury invite des instances de nomination dans le monde entier à proposer des candidats pour le prix de littérature. Ces organismes et institutions doivent avoir les connaissances les plus profondes et les plus étendues sur les auteurs, illustrateurs, narrateurs et promoteurs de la lecture dans leurs régions et pays respectifs. Le but est d'obtenir un aperçu mondial d'une littérature pour l'enfance et la jeunesse de très grande qualité artistique.

Le jury révisé annuellement la liste des instances de nomination. La liste dressée pour 2010 peut être consultée sur le site Internet du prix.

1.3 Les lauréats

Le nom du lauréat de 2011 sera annoncé en mars 2011. Celui de cette année sera connu le 24 mars 2010. La liste des candidats nominés peut être consultée sur www.alma.se

Lauréats précédents :

2009: Tamer Institute, Les territoires palestiniens

2008: Sonya Hartnett, l'Australie

2007: Banco del Libro, Venezuela

2006: Katherine Paterson, États-Unis

2005: Ryôji Arai, Japon et Philip Pullman, Grande-Bretagne

2004: Lygia Bojunga, Brésil

2003: Christine Nöstlinger, Autriche et Maurice Sendak, États-Unis

2. RÈGLES DE NOMINATION POUR LE PRIX DE LITTÉRATURE À LA MÉMOIRE D'ASTRID LINDGREN

2.1 Qui peut nominer ?

Seuls le jury et les instances de nomination désignées ont le droit de proposer des candidats. Il leur est loisible de se procurer des informations complémentaires auprès des candidats proposés ou d'autres instances.

Une instance de nomination ne peut pas se nommer elle-même, ni nommer un projet qui lui est propre ou qu'elle co-organise.

2.2 Qui peut être nommé ?

Les instances de nomination peuvent proposer des auteurs/illustrateurs/narrateurs dont l'œuvre destinée à l'enfance et à la jeunesse est non seulement de la plus haute valeur artistique mais aussi imprégnée de l'esprit profondément humaniste auquel demeure associé le nom d'Astrid Lindgren, ainsi que des personnes, organismes, institutions ou autres ayant effectué un travail particulièrement précieux pour promouvoir la lecture parmi les enfants et les jeunes.

Le prix de littérature récompense l'intégralité d'une œuvre et non des livres ou des projets isolés. Seuls des personnes vivantes peuvent se le voir décerner.

2.3 Nombre de candidats nominés

Chaque instance de nomination a le droit de proposer un maximum de quatre candidats au total, à savoir :

- Deux candidats dans la catégorie auteurs/illustrateurs/narrateurs/promoteurs de la lecture, originaires du pays/de la région de l'instance en question.
- Deux candidats dans la catégorie auteurs/illustrateurs/narrateurs/promoteurs de la lecture, originaires d'un(e) autre pays/région.

2.4 Que doit contenir un dossier de nomination valable ?

Le formulaire de nomination doit être rempli. Celui-ci mentionne les documents à joindre pour que la nomination soit valable.

2.5 Combien de temps une nomination est-elle valable ?

Une nomination est valable pour l'année en cours. Pour être sûr que le candidat proposé soit en lice l'année suivante, il faut le nommer à nouveau. Dans ce cas, il suffit d'envoyer la première page du dossier de nomination avec le nom du candidat, et seulement les documents mentionnant de nouvelles publications ou de nouvelles informations essentielles.

2.6 Évaluation des candidats

Tous les candidats sont évalués selon les mêmes critères, quelles que soient les institutions ou organisations les ayant nominés, et indépendamment de leur nombre. Le fait que plusieurs instances proposent un même candidat n'augmente pas les chances de celui-ci.

2.7 Format de nomination

Le dossier de nomination doit être adressé sous forme écrite : par lettre, par télécopie, par courrier électronique, ou en ligne sur le site Internet du Prix de littérature : www.alma.se

2.8 Langue de nomination

L'invitation et les règles de nomination sont disponibles en sept langues : le français, l'anglais, l'espagnol, l'arabe, le chinois, le russe et le suédois. En revanche, le formulaire de nomination doit être rempli en anglais.

2.9 Date limite de nomination

La nomination doit être parvenue au secrétariat du Prix de littérature à la mémoire d'Astrid Lindgren au plus tard le 15 mai 2010. Le jury se réserve le droit d'écarter les nominations tardives, non valables et/ou incomplètes.

2.10 Adresse

La lettre de nomination doit être adressée à :

Swedish Arts Council
Astrid Lindgren Memorial Award Office
Att: Nomination
P.O. Box 27215, Borgvägen 1-5
SE-102 53 Stockholm, Sweden

Télécopie : +46 (0)8 519 264 99
Messagerie : nomination@alma.se

2.11 Documents publics

Les nominations adressées au Conseil national suédois de la culture sont des documents publics et en tant que telles, elles seront publiées sur www.alma.se au cours de l'automne 2010.

2.12 Échéancier du processus de nomination

Janvier : Envoi d'une invitation à nommer des candidats aux instances désignées

Mai : Le 15, date butoir de dépôt des dossiers

Juin : Envoi d'une lettre de confirmation aux instances de nomination participantes

Août : Publication de la liste des candidats

Septembre : Envoi d'une lettre de confirmation aux candidats nominés

Décembre : Désignation par le jury de nouvelles instances de nomination

Mars: Publication du nom du lauréat

Mai : Remise du prix

2.13 Pour de plus amples renseignements, contacter

Erik Titusson, Directeur

Téléphone : + 46 (0)8 519 264 00/08

Messagerie : erik.titusson@alma.se

Sara Hedenberg, Coordinatrice des nominations

Téléphone : + 46 (0)8 519 264 00/53

Messagerie : sara.hedenberg@alma.se

www.alma.se